

Fiche de suivi - Promotion de Grade Accès à la hors classe 2015 - 2016


 Syndiqué(e)

 Adhésion jointe

 Non syndiqué

 Certifié

 Agrégé

 Prof. EPS

 PEGC

 CPE

 PLP

Fiche à retourner à :

Se-Unsa de l'Orne
4 rue Michelet
61000 ALENCON

CONTACT

Tél : 02.33.28.47.15
09.63.20.21.84

61@se-uns.org

Nom : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____

Né(e) le __/__/____ Tél : _____

Adresse : _____

Courriel : _____@_____

Affectation : _____

Discipline : _____

Accès à la hors classe

Les notes prises en compte sont celles de l'année 2014/15 arrêtées au 31/08/2015

I - Notation (/100pts)

Note pédagogique (/60)

Note administrative (/40)

II - Parcours de carrière (/40 pts)

Avancement au choix ou au grand choix :

(au 31/08/2016)

Du 9ème au 10ème échelon ⇒ 20 pts

Du 10ème au 11ème échelon ⇒ 20 pts

Bonification particulière (1) ⇒ 20 pts

III - Ancienneté de service (/30pts)

Personnels au 11ème échelon ayant :

(au 31/08/2016)

3 ans d'ancienneté et plus ⇒ 30 pts

2 ans d'ancienneté ⇒ 20 pts

Total

IV - Le parcours professionnel (/10pts) attribuée par les corps d'inspection

 Très favorable
 Favorable
 Sans opposition
 Défavorable

V - L'implication dans la vie de l'établissement (/10pts) attribuée par chef d'établissement

 Très favorable
 Favorable
 Sans opposition
 Défavorable

(1) est accordée aux agents qui ont été promus au 10ème et au 11ème échelon à l'ancienneté et qui ont un avis «Très favorable» du chef d'établissement et de l'inspecteur.

(2) Le parcours professionnel

Les activités professionnelles et les fonctions spécifiques seront valorisées à hauteur de **10 points**. Cette note sera attribuée par les corps d'inspection qui s'appuieront sur les items suivants :

- diversité du parcours professionnel ;
- accès par concours ;
- participation à l'élaboration de sujets d'examens ou de concours..., et/ou la VAE ;
- participation à des fonctions de formation initiale et continue des personnels ;
- appui aux corps d'inspection ;
- élaboration d'outils pédagogiques mis à disposition de la communauté éducative ;
- participation au plan national de formation ;
- participation à des formations de formateurs ;
- implication dans les fonctions de chefs de travaux ;
- enseignant en D.N.L. dans le cadre des classe européennes ;

...

(3) L'implication dans la vie de l'établissement

sera également valorisée à hauteur de **10 points** par les chefs d'établissements qui se fonderont essentiellement sur les items suivants :

- participation à la mise en oeuvre du projet d'établissement ;
- participation aux instances pédagogiques et éducatives de l'établissement (CVL, CESC...)
- animation d'activités éducatives au sein de l'établissement (sorties pédagogiques, clubs, foyers...)
- animation et coordination des équipes éducatives et pédagogiques notamment implication particulièrement forte dans la fonction de professeur principal et dans les conseils d'enseignement ;
- investissement dans l'aide à l'élève (soutien, tutorat, recherche de stages...)
- accueil et dialogue avec les familles ;
- richesse du parcours professionnel ;

- ...